



**HAL**  
open science

## Introduction

Sébastien Carney, Olivier Dard

► **To cite this version:**

Sébastien Carney, Olivier Dard. Introduction. Histoire, économie et société, 2021, 40 (3), pp.4-8. 10.3917/hes.213.0004 . hal-04003965

**HAL Id: hal-04003965**

**<https://hal.univ-brest.fr/hal-04003965v1>**

Submitted on 24 Feb 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## INTRODUCTION

[Sébastien Carney](#), [Olivier Dard](#)

Armand Colin | « Histoire, économie & société »

2021/3 40e année | pages 4 à 8

ISSN 0752-5702

ISBN 9782200933531

DOI 10.3917/hes.213.0004

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-histoire-economie-et-societe-2021-3-page-4.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

© Armand Colin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Introduction

Sébastien Carney et Olivier Dard

Les deux référendums sur l'indépendance écossaise et le maintien britannique dans l'Union européenne, respectivement en septembre 2014 et en juin 2016, suivis du référendum d'autodétermination de la Catalogne en octobre 2017 et des remous qu'il a provoqués, ont rappelé à l'opinion publique européenne la vigueur d'une affirmation nationale dont on croyait avoir connu les derniers soubresauts en Europe dans les années 1990. À cette époque, le discours dominant expliquait que la mondialisation façonnerait inéluctablement un monde économique et culturel unique dans lequel les nations seraient obsolètes<sup>1</sup>. On voulait croire au « village global » et les drames qui se déroulaient en Yougoslavie n'étaient que l'expression d'une barbarie d'un autre temps. Or, depuis la chute du mur de Berlin, on assiste en Europe à un renforcement des identités nationales, doublé d'une prolifération étatique inédite sur le continent<sup>2</sup>, et apparemment contraire à la construction européenne, marquée par une volonté d'intégration. En effet, l'autodétermination redécouverte après l'effondrement du bloc soviétique a stimulé, et continue de stimuler, des entités nationales qui se veulent culturellement et ethniquement homogènes, ce qui postule « une forme de fédéralisation de l'Europe sur une base ethnique qui est exactement inverse de celle que le fédéralisme démocrate européen s'attache à construire depuis 1957<sup>3</sup> ». De fait, la renaissance des nationalismes est perçue comme paradoxale par les tenants d'une Europe postnationale, où le postnational paraît s'accomplir par le nationalisme régional<sup>4</sup>.

Cette affirmation nationale ne concerne pas que les Balkans : au sein des États-membres de l'Union européenne, on l'observe en Catalogne, en Flandre, en Écosse, au Pays basque espagnol, en Italie du Nord ; et en France métropolitaine, à des degrés divers, en Corse, au Pays basque, en Bretagne, en Alsace, en Savoie, en Occitanie. En fait, au sein des États-membres de l'Union européenne, les revendications des nationalismes régionaux sont stimulées par la mondialisation, qui provoque des réactions identitaires opposées à l'uniformisation culturelle et économique qu'elle induit, mais également qui ouvre aux

---

1. Maxime Szczepanski, « Le village planétaire. Variations sur l'échelle d'un lieu commun », *Mots. Les langages du politique*, n° 71, 2003, p. 149-156.

2. Frank Tétart, *Nationalismes régionaux. Un défi pour l'Europe*, Paris, De Boeck, 2009, p. 49.

3. Sandrine Kott et Stéphane Michonneau, *Dictionnaires des nations et des nationalismes*, Paris, Hatier, 2006, p. 127.

4. Gil Delannoi, *La nation*, Paris, Le cavalier bleu éditions, 2010, p. 118.

régions qui se prétendent des nations sans État<sup>5</sup> de nouvelles perspectives sur la scène internationale, « notamment par le biais de stratégies économiques autonomes<sup>6</sup> » ou « en se présentant comme des acteurs internationaux à part entière et en s'évertuant à se comporter comme des États souverains<sup>7</sup> ».

Ces revendications inquiètent à plusieurs titres. Elles sont parfois violentes, comme ce fut le cas en Corse et au Pays basque espagnol. Aux yeux des tenants de l'europhisme, elles peuvent sembler archaïques ou aller à rebours de l'Histoire : dans un contexte de construction européenne qui conduit à la supranationalité, n'est-il pas paradoxal de s'affirmer comme nation<sup>8</sup> ? Elles semblent relever d'un phénomène transnational : ce qui se passe en Catalogne ou en Écosse inspire les nationalismes moins structurés. Enfin, par le refus de contribuer à la solidarité nationale et par l'égoïsme territorial qui les caractérisent parfois, elles constituent une menace sur des États en pleine recomposition, sur fond de crises multiples (crise financière de 2008, crise migratoire, crise de légitimité, crise de régime avec le Brexit, etc.)<sup>9</sup>.

Force est de constater l'affaiblissement des anciennes puissances nationales européennes<sup>10</sup>, encadrées par des institutions qui, depuis 1957, rognent sur leur souveraineté, à tel point que, comme le constate Frank Tétart, « les régions voient dans cette nouvelle construction institutionnelle une alliée, dont la tutelle leur paraît en définitive plus flexible, que celle exercée par leur propre État<sup>11</sup> ». Ainsi, par ses superstructures politico-administratives, mais aussi par les aides qu'elle apporte localement, l'Union européenne valorise les régions et stimule des nationalismes régionaux tentés de croire qu'ils pourront se passer de l'État dont ils dépendent jusqu'ici. En effet, depuis les années 1970, la politique européenne induit une légitimité institutionnelle au niveau régional : la Politique agricole commune (PAC) a financé certains programmes à cette échelle et renforcé la place des régions ; le Fonds européen pour le développement régional (FEDER) confie directement aux régions la gestion des aides européennes ; la Charte européenne des langues régionales et minoritaires établie par le Conseil de l'Europe en 1992 favorise les revendications en matière de défense linguistique ; le Comité européen des régions, fondé en 1994, réunit des représentants locaux et régionaux de l'Union européenne, et permet aux pouvoirs infranationaux de faire entendre directement leur voix au sein du système institutionnel de l'Union.

De fait, contrairement aux nationalismes centralistes qui sont anti-européens ou eurosceptiques (Rassemblement national en France, Freiheitliche Partei Österreichs en Autriche,

5. Stéphane Pierré-Caps, « Nations sans État et Union européenne », in Liber Amicorum en l'honneur du Professeur Vlad Constantinesco, *Europe(s), Droit(s) européen(s). Une passion d'universitaire*, Bruxelles, Bruylant, 2015, p. 787. Voir également le dossier spécial dirigé par Thibaut Fleury Graff, Gaëlle Marti, Jean-Denis Mouton et Stéphane Pierré-Caps, « Nations sans États. Un droit à l'État ? », de la revue *Civitas Europa*, n° 38, 2017/1.

6. Frank Tétart, *Nationalismes régionaux*, op. cit., p. 51.

7. Alain Dieckhoff, *La nation dans tous ses États. Les identités nationales en mouvement*, Paris, Flammarion, 2012 [2000], p. 130.

8. Frank Tétart, *Nationalismes régionaux*, op. cit., p. 7.

9. Voir à ce sujet Desmond King et Patrick Le Galès (éd.), *Reconfiguring European States in Crisis*, Oxford, Oxford University Press, 2017.

10. Gil Delannoi, *La nation*, op. cit., p. 119.

11. Frank Tétart, « Les nationalismes "régionaux" en Europe, facteur de fragmentation spatiale ? », *L'Espace Politique*, 2010/2, dossier « Fragmentation/balkanisation », en ligne sur <https://espacepolitique.revues.org/1647> [consulté le 3 mai 2021].

Fidesz en Hongrie ou Alternative für Deutschland en Allemagne), la plupart des nationalismes régionaux se disent défenseurs de l'Europe. « Leur motivation est transparente, constate Alain Dieckhoff : ils voient dans l'intégration européenne le meilleur moyen de réduire les compétences de l'État central et de renforcer celles des régions<sup>12</sup> ». Mais il existe également des nationalismes régionaux pour qui l'Europe n'est pas forcément perçue comme un atout. Les mouvances étiquetées à droite – Unionistes protestants d'Irlande du Nord, Vlaams Belang en Belgique – défendent des positions d'assiégés face à l'effacement progressif des frontières nationales. Au Pays basque, en Corse ou en Irlande, les organisations clandestines et leurs vitrines légales, ordinairement situées à gauche, sont opposées à une Europe désignée comme responsable d'une « colonisation économique étrangère » ou accusée de diluer les identités par sa politique intégratrice. « Leur Europe idéale, explique Alain Dieckhoff, est une Europe mythique, celle des peuples unis dans une commune fraternité contre les marchands et les technocrates<sup>13</sup> ». De fait, c'est moins l'Europe que l'Union européenne telle qu'elle se fait que rejettent ces nationalismes régionaux, lesquels, qu'ils soient pour ou contre l'Union européenne, ont toujours été attentifs aux projets européens successifs, ce que les débats et études sur les régions européennes ont régulièrement oublié, en se focalisant sur leurs interactions avec les États dont elles dépendent et avec l'Union européenne<sup>14</sup>.

En effet, si les travaux analysant le fonctionnement du couple région-Europe sont attentifs à la diversité régionale ainsi qu'à la triangulation région-État-Europe, la construction européenne qu'ils articulent avec le fait régional se situe exclusivement après la Seconde Guerre mondiale. S'il faut y voir une réflexion motivée par l'observance de « la concomitance entre le développement du processus d'intégration européenne et la montée en puissance des régions<sup>15</sup> » depuis les années 1970, force est de constater la prégnance de l'idée que l'Europe ne saurait être que celle portée par la CEE ou l'Union européenne, les autres européismes étant de fait ignorés ou considérés comme des « dérivés<sup>16</sup> ». L'usage de ce dernier terme en histoire est aussi curieux qu'intéressant, qui, dans une vision téléologique, suggère un destin démocratique européen, tout en désignant ce qui est légitime ou non. Il s'agit maintenant, sans jugement de valeur ni militantisme régionaliste ou européiste quels qu'ils soient, d'envisager non pas la construction européenne mais les constructions européennes dans leur complexité, et de les confronter au non moins complexe fait régional sur du long terme.

Ce sont précisément ces rapports entre mouvements régionalistes ou nationalistes régionaux et projets européens aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles qu'entend mettre en évidence ce dossier issu d'une journée d'études organisée le 22 mai 2019 par le LabEx EHNE (Sorbonne Université) et le Centre de recherche bretonne et celtique (Université de Bretagne occidentale). Deux questions ont ainsi été privilégiées, dans une séquence chronologique allant des projets fédéralistes européens du début du XX<sup>e</sup> siècle à l'Union européenne : comment se sont combinés régionalismes, nationalismes régionaux et européismes ? Comment, dans cette perspective, se sont articulées régions, nations et Europe ? Il ne

12. Alain Dieckhoff, *La nation dans tous ses États*, op. cit., p. 131.

13. *Ibid.*, p. 134.

14. Voir par exemple Patrick Le Galès et Christian Lequesne (dir.), *Les paradoxes des régions en Europe*, Paris, La Découverte, 1997 ; Tudi Kernalegenn et Romain Pasquier, « Les régions contre l'État ? Capacité politique et fragmentation territoriale en Europe », *Droit et société*, n° 98, 2018/1, p. 71-89.

15. Marie-Thérèse Bitsch, « Introduction », in Marie-Thérèse Bitsch (dir.), *Le fait régional et la construction européenne*, Bruxelles, Bruylant, 2003, p. 9-15.

16. C'est le cas par exemple des européismes de Jean Charles-Brun ou de Gaston Riou. Voir Robert Frank, « Conclusion », in Marie-Thérèse Bitsch (dir.), *Le fait régional et la construction européenne*, op. cit., p. 443-449.

s'agit donc pas ici de rejouer l'historiographie régionaliste ou nationaliste régionale, ni de surenchérir sur les études déjà menées concernant les nationalismes régionaux et l'Union européenne évoquées plus haut, mais de replacer les mouvements concernés dans les ensembles plus vastes de l'ouverture européenne : comment se sont-ils situés, ou se situent-ils par rapports aux différents acteurs et projets européens des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles ? Quels réseaux tout cela dessine-t-il ? Autant de questions auxquelles ce dossier invite à réfléchir.

Six contributions, couvrant la France comme l'étranger, ont été ainsi réunies qui permettent un balayage chronologique allant de l'avant premier conflit mondial à aujourd'hui. Le choix n'a rien de fortuit car à l'échelle d'un siècle d'histoire, on mesure à quel point régionalisme et idée européenne ont pu être entremêlés, à considérer pour commencer l'itinéraire de figures et de groupements, notamment français. L'importance de l'entre-deux-guerres est ainsi mise en lumière par François Dubasque à travers le parcours de Jean Charles-Brun (1870-1946) et de la Fédération régionaliste française (FRF), créée en 1900 et fortement investie, après 1918, dans un combat fédéraliste à dimension européenne considéré comme l'expression ultime du régionalisme. Si la FRF marque le pas après 1945, le relais est pris par d'autres, à commencer par le mouvement Fédération, lancé en 1944 et promoteur d'un État décentralisé dans le cadre d'une France et d'une Europe fédérales. Au cœur de la Fédération, on croise Alexandre Marc (1904-2000), figure majeure de cette nébuleuse et inspirateur important d'un acteur clé de l'histoire d'une Europe à vocation régionaliste, Guy Héraud (1920-2003) analysé par Olivier Dard. Chantre de « l'Europe des ethnies », candidat malheureux à l'élection présidentielle de 1974, Héraud a marqué l'histoire du régionalisme comme de l'idée européenne en multipliant les contacts avec les défenseurs des « peuples minoritaires », du Val d'Aoste au Haut-Adige, de la Flandre au Pays basque. Sur le plan personnel et intellectuel, ses réseaux sont impressionnants. En France, Héraud s'est appuyé, dès la fin des années 1950, sur les tenants de l'idée fédéraliste regroupés autour d'Alexandre Marc, puis, dans les années 1970, sur Alain de Benoist et la Nouvelle Droite naissante. S'il a fréquenté des tenants de la « France des minorités » comme Paul Sérant, il a aussi beaucoup correspondu avec des militants régionalistes comme François Fontan, le fondateur du Parti de la Nation Occitane ou les Bretons Yann Fouéré et surtout Olier Mordrel.

L'examen du cas breton conduit par Sébastien Carney, autour notamment de Maurice Duhamel et de Yann Fouéré, l'auteur de *L'Europe aux cent drapeaux*, donne à voir l'importance du discours européen mais aussi ses ambiguïtés. Cette attraction pour l'Europe des militants bretons jalonne toute l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle, débutant avec les projets fédéralistes des années 1920 et se prolongeant jusqu'à l'après Maastricht ; avec entre-temps « l'Europe nouvelle » d'Hitler, l'Empire nordique, la défense de la décentralisation et la mise en place des institutions européennes. Si l'attirance croisée de l'articulation région/Europe est incontestable, elle questionne aussi sur le sens de l'engagement européen des militants bretons : vise-t-il bien, comme le suggère le sous-titre de l'ouvrage de Fouéré, à « servir à la construction de l'Europe » ? Ou plutôt, et en même temps, à œuvrer à la destruction de la France ?

L'exemple breton introduit aux minorités régionales et nationales dont trois études de cas scandent la suite du dossier. La première concerne l'Écosse, liée à l'Angleterre au sein de la Grande-Bretagne et du Royaume-Uni depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Gilles Leydier s'attache à comprendre comment le nationalisme identitaire écossais s'inscrit historiquement dans un cadre territorial et un imaginaire culturel à la fois britannique et européen. Mais surtout à saisir la dynamique de son évolution récente à l'heure où culminent, sur fond de Brexit, les interrogations sur la « britannicité » et l'opportunité d'organiser un nouveau référendum

sur l'indépendance de l'Écosse. L'Écosse aujourd'hui, dont la force politique majeure est le Scottish National Party est bien à la croisée des chemins.

L'Écosse n'est pas le seul cas concerné par la relation centre-périphérie. La Belgique, constitue un autre exemple de choix. Pays fondateur de la Communauté européenne et pilier de l'Union, le Royaume n'en est pas moins confronté, et de longue date, à la question régionale. Comme le montre Paul Dirckx, en triangulant les relations entre État, langues et autonomie, c'est l'État belge lui-même qui en est venu à réunir dans une seule structure trois modèles étatiques qui privilégient respectivement le niveau national, le niveau infranational et le niveau supranational. On sait sa difficulté et les soubresauts auxquels il est soumis même s'il a jusqu'à présent tenu. Il n'est cela étant sans doute pas transposable s'il s'agit de trouver une solution au dossier catalan qui a directement mis en jeu région, État et Union européenne.

Comme le souligne Hélène Dewaele Valderrábano, de l'intégration européenne de l'Espagne jusqu'à 2012, la Catalogne a pu être présentée comme l'une des références de l'action des régions à Bruxelles. C'est ensuite que les nationalistes catalans ont mis en avant leur « droit de décider » escomptant un appui de l'UE, notamment après la fuite de Carles Puigdemont à Bruxelles, à l'issue du référendum d'octobre 2017 et la déclaration d'indépendance qui s'en est suivi. L'histoire immédiate rejoint ici l'actualité en ce sens que la sentence de la Cour suprême espagnole d'octobre 2019, condamnant les indépendantistes, les violences urbaines qui ont accompagné cette sentence, et l'avènement du gouvernement socialiste de Pedro Sánchez avec le soutien d'Equerra Republicana de Catalunya, (gauche républicaine de Catalogne), un parti créé en 1931, n'a pas encore permis de déboucher sur une solution politique. La sortie du conflit est en effet très délicate puisqu'il se joue à plusieurs échelles, entre Catalans, entre l'État et la Catalogne, entre les 17 communautés autonomes et les États-membres de l'UE. C'est dire que les affaires catalane ou écossaise, et plus largement le sujet de ce dossier, quoiqu'ancrés dans une histoire déjà longue, sont au cœur d'une actualité brûlante.

UNIVERSITÉ DE BRETAGNE-OCCIDENTALE/CRBC (EA 4451)  
FACULTÉ DES LETTRES DE SORBONNE UNIVERSITÉ/SIRICE (UMR 8138)